

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 1113-2023, 5 juillet 2023

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

— de la ministre des Transports et de la Mobilité durable à monsieur François Bonnardel, membre du Conseil exécutif, du 7 au 14 juillet 2023;

— du ministre de la Justice à monsieur Jean Boulet, membre du Conseil exécutif, du 7 au 14 juillet 2023;

— du ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Jeunesse à monsieur Jonatan Julien, membre du Conseil exécutif, du 7 au 14 juillet 2023;

— du ministre de la Langue française, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, ministre responsable des Institutions démocratiques, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels et ministre responsable de la Laïcité à madame Sonia LeBel, membre du Conseil exécutif, du 8 au 14 juillet 2023;

— de la ministre de la Famille à madame Andrée Laforest, membre du Conseil exécutif, du 10 au 13 juillet 2023.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

80262

Gouvernement du Québec

Décret 1114-2023, 5 juillet 2023

CONCERNANT la nomination de madame Dominique Savoie comme secrétaire générale et greffière du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Dominique Savoie, sous-ministre, ministre de la Santé et des Services sociaux, administratrice d'État I, soit nommée secrétaire générale et greffière du Conseil exécutif au traitement annuel de 387 580 \$ à compter du 10 juillet 2023;

QUE le traitement annuel de madame Dominique Savoie comme secrétaire générale et greffière du Conseil exécutif soit majoré d'un pourcentage égal à celui applicable aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein aux mêmes dates;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Dominique Savoie comme secrétaire générale.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

80263

Gouvernement du Québec

Décret 1115-2023, 5 juillet 2023

CONCERNANT la nomination de monsieur Yves Ouellet comme membre du conseil d'administration et président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers

ATTENDU QUE l'article 19.18 de la Loi sur l'encadrement du secteur financier (chapitre E-6.1) prévoit notamment que l'Autorité des marchés financiers est administrée par un conseil d'administration composé de onze à treize membres nommés par le gouvernement, dont le président-directeur général;